

ce mouvement. Il me l'a fait même savoir, très-courtoisement d'ailleurs, en me communiquant ses idées sur la défense. Il n'était pas le seul, et chaque jour mon cabinet était plein de visiteurs qui venaient m'indiquer le moyen de sauver Paris. Certes, je ne prétends pas à l'infailibilité de la compétence militaire; mais M. Louis Blanc a exprimé ses idées dans des lettres qui donnaient à entendre que le gouvernement ne comprenait pas les intérêts de la défense. M. Louis Blanc était dans son droit, mais on reconnaît que l'effet de ces lettres a été de me créer des difficultés d'une nature spéciale. Cela posé, si j'ai dit quelque chose qui pût blesser ou affliger M. Louis Blanc, je déclare que je suis prêt à retirer ce qui n'était, à mon sens, qu'une innocente plaisanterie. (Applaudissements à droite.)

M. DUFRAÏRE, ministre de la justice, dépose un nouveau projet de loi sur l'échéance des effets de commerce dans la ville de Paris. M. le ministre espère que ce sera le dernier projet de loi sur cette matière.

L'urgence est demandée et déclarée pour ce projet, qui sera soumis à l'examen des bureaux.

M. le général CHANZY répond au général Trochu :

J'aurais voulu, dit-il, rester sous le charme du discours éloquent du général qui descend de la tribune, mais je dois relever quelques assertions.

Le général Chanzy soutient que le gouvernement ne connaissait rien.

La délégation de province a créé les armées en France, et elles ont prouvé en vingt combats qu'elles étaient réellement bien organisées; à Coulmiers, à Villersexel aussi bien qu'à Bapaume. (Applaudissements à gauche.)

Il est de mon devoir de venir défendre l'armée de la Loire. D'ailleurs, ce sont ces armées de province qui viennent de réduire l'insurrection de Paris. Il est donc injuste de dire que les armées de province n'étaient ni organisées, ni disciplinées, ni équipées.

A droite. — Nous n'attaquons pas les armées de province.

On a parlé du gouvernement de la défense nationale. Qu'a-t-il fait? Il s'est fait représenter en province par deux hommes qui furent chargés d'une lourde tâche. Pendant ce temps, que faisaient donc à Paris le ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères et tant d'autres dont la place était en province? (Applaudissements à gauche.) Ce qui a manqué à la délégation de Bordeaux, c'est la direction générale. Il ne suffit pas d'avoir l'intelligence, il faut encore les connaissances spéciales. Pourquoi avons-nous succombé? Parce que les circonstances ont été plus fortes que les hommes. Mais les armées de province n'ont manqué ni d'énergie ni de courage, ni de patriotisme, et c'est l'idée nationale qui les animait à l'exclusion de tout sentiment de parti. J'ai voulu rendre justice à ces armées de province, et je veux dire que, si le gouvernement de la défense nationale avait fait tout son devoir et profité de toutes les ressources qu'il avait à sa disposition, peut-être aurions-nous évité la catastrophe fatale qui pèse sur notre pays. Je n'ai pas nié les mérites de la défense de Paris, mais je regrette qu'on n'ait pas eu un mot d'éloge pour celle de la province qui, en toute justice, ne peut en être séparée.

M. J. BRUNET s'élève contre ce qu'il appelle les assertions erronées du général Trochu. Je me trouve, dit-il, dans une position exceptionnelle je vais vous dire laquelle, et je soulèverai sans doute vos exclamations. A tort ou à raison, une grande partie de la population a voulu me placer à sa tête (exclamations), avec le titre de major général pour lutter avec le génie du général de Moltke, qui a été la cause principale de nos désastres en France. (Nouvelles exclamations.) J'ai servi pendant longtemps dans l'artillerie. Pour ne pas servir le gouvernement de Napoléon, j'ai laissé briser ma carrière.

Je n'ai pas adressé la parole à l'honorable général Trochu depuis 30 ans. Le général Trochu m'a appelé comme capitaine d'état-major, j'avais été capitaine d'artillerie. J'ai le droit de dire que l'Empereur Napoléon a brisé ma carrière. Je ne vous demande que la G<sup>e</sup> ou la 10<sup>e</sup> partie du discours de M. le général Trochu pour réfuter beaucoup de ses assertions.

En 1866, j'ai compris le gouffre où la France allait être entraînée. Je me suis décidé à aller voir le maréchal Canrobert que je n'a-

vais pas vu depuis 26 ans. Je lui demandai de me conduire à Saint-Cloud pour faire connaître à l'Empereur les dangers où il allait être entraîné et les moyens de combattre ces dangers.

(Bruit incessant) M. le président adresse quelques paroles à l'orateur.)

M. le Président. — Je ferai observer à M. J. Brunet qu'il s'agissait du gouvernement de Paris et qu'il n'a parlé jusqu'ici que de lui-même.

Jean BRUNET. Vous ne me connaissez pas, il fallait bien me faire connaître d'abord et dire quelle était ma compétence dans la matière qui nous occupe.

L'orateur aborde la question. Il fait remarquer que le général Trochu avait accepté une mission de confiance. Quand il s'est vu en dissentiment avec le ministre de la guerre, il devait donner sa démission. Plus tard, on l'a cherché en vain pour la résistance contre la révolution, on ne l'a trouvé que le soir du 4 septembre et chef du nouveau gouvernement.

M. Brunet critique, au milieu du bruit, la conduite du général Trochu pendant le siège de Paris. Il trouve qu'il n'aurait pas dû d'abord permettre l'entrée d'un grand nombre d'habitants de la banlieue dans Paris; puis, qu'il n'a pas tiré un parti assez considérable de l'esprit militaire de la population armée dont il disposait.

Voix diverses. — A demain! A demain! M. BRUNET. — Il me faudrait trois quarts d'heure pour relever tout ce qu'il y a à reprendre dans les assertions du général Trochu.

M. le Président. — M. Brunet demande à renvoyer la discussion à demain.

Plusieurs voix. — La clôture! la clôture!

M. de CASTELLANE. — Je parle contre la clôture. Le général Chanzy a soulevé une question qu'il a eu raison de soulever. Je suis un témoin oculaire et actif de tout ce qu'ont fait les armées de province, mais il ne faut pas confondre les hommes qui ont cherché à organiser la défense nationale avec ceux qui, par des procédés révolutionnaires, ont cherché à la désorganiser. Il ne faut pas confondre les Chanzy, les Charrette, les Faiderbe avec un homme qui a cherché à désorganiser la défense, avec le dictateur de Tours et de Bordeaux (Vive agitation).

M. LENOEL. — On a parlé de M. Gambetta. Je ne suis pas Gambettiste, pas plus qu'homme d'aucun parti. Mais je dois m'élever contre la parole de M. de Castellane, disant qu'un homme dans le gouvernement de la défense en province a agi contre la résistance. J'ai travaillé à cette résistance et j'ai le droit de m'élever contre cette parole (Bruits divers).

La clôture est prononcée.

L'Assemblée adopte la résolution de la commission sur la proposition relative à l'enquête et à la nomination de trente membres à cet effet.

Un rapport est déposé sur la proposition de M. Raudot et autres membres, relative à l'organisation départementale. La commission a amendé cette proposition.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Demain, séance publique à trois heures.

## Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Versailles, 15 juin.

Le bruit que l'Italie demande le rappel du comte Harcourt est dénué de fondement. L'absence dans le manifeste de la gauche radicale de tout blâme contre la Commune a produit une fâcheuse impression. La plupart des journaux approuvent, au contraire, le manifeste de la gauche républicaine.

Berlin, 13 juin.

Le *Moniteur de l'Empire* publie la loi concernant les titres à prime au porteur.

Le même journal publie une ordonnance royale par laquelle la Banque de Prusse est autorisée à établir en Alsace et en Lorraine des comptoirs commandités et des agences.

Suivant la *Gazette de la Croix*, l'empereur aurait félicité le Pape, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son pontificat.

Le Parlement a adopté à l'unanimité le projet de loi sur les secours aux familles des hommes de la réserve et de la landwehr.

Le projet de loi sur les dotations a été adopté conformément à la proposition de la commission, par 175 voix contre 51.

Madrid, 15 juin.

Aux Cortès, M. Sagasta réclame contre l'Internationale.

Un amendement favorable à l'Internationale a été rejeté à l'unanimité.

Vienne, 15 juin.

Le Reichsrath a rejeté la proposition dirigée contre le ministère tendant à ne pas entamer momentanément la discussion du budget.

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son pontificat, le Saint-Père a adressé à tous les évêques et patriarches de la chrétienté une encyclique dans laquelle nous relevons ce passage relatif à la France :

« A tous ces motifs de nos chagrins s'ajoute, vénérables frères, cette longue et déplorable série de calamités et de malheurs qui ont si longtemps poursuivi et frappé la très noble nation française. Dans ces jours mêmes, cette série de maux a été accrue en d'immenses proportions par les excès inouïs d'un ramas effréné d'hommes perdus, particulièrement par le crime atroce de parricide consommé dans le meurtre de notre vénérable frère, l'archevêque de Paris. Vous imaginerez à quel point ont dû nous emouvoir ces actes qui ont agité d'horreur tout l'univers. »

Le Saint-Père ne se borne pas à nous donner, toutes les fois que l'occasion s'en présente, des témoignages officiels de son affectueux intérêt. Joignant les actes aux écrits, il a fait parvenir à M. le ministre des affaires étrangères une somme de 30,000 fr. pour être distribuée aux victimes innocentes de l'insurrection de Paris.

M. le ministre s'est empressé de verser cette somme entre les mains de M. le préfet de la Seine et d'écrire au nonce pour le prier d'offrir au Saint-Père l'hommage de sa respectueuse gratitude.

De plus, en apprenant la spoliation de nos sanctuaires, Pie IX a rassemblé tous les vases sacrés qu'il a pu se procurer. Il a complètement dépeuplé sa chapelle. Ces précieuses offrandes ont été expédiées par ses soins, et seront reçues par le clergé de Paris avec le sentiment de reconnaissance et de vénération que doit naturellement provoquer cette dévotion.

Plusieurs évêques viennent d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition demandant que la France fasse rendre au Pape les Etats qui lui ont été enlevés par l'Italie. Nous reproduisons les derniers paragraphes de ce document :

« Tant qu'elle a été fidèle à soutenir l'honneur, l'indépendance, la libre action de l'Eglise et du Saint-Siège, tant qu'elle a défendu les grands intérêts sociaux et religieux liés nécessairement à cette indépendance, la France a reçu de la Providence une puissance suffisante pour remplir sa mission et une gloire proportionnée à ses efforts généraux. »

« Pour l'avoir oublié au commencement de ce siècle, elle a vu dans son sein l'invasion étrangère et la chute inattendue du plus puissant de ses souverains, qui, à la tête d'un million d'hommes, avait cru pouvoir braver les foudres inoffensives et apparentes du successeur de Pierre devenu son captif. »

« La République en 1849, reprit sur ce point l'héritage glorieux des traditions monarchiques, et rétablit le Pape dans ses Etats. L'Empire à son tour, continua

cette politique jusqu'au jour où, cédant à une fatale influence, il s'allia aux ennemis du Saint-Siège, toléra leurs coupables entreprises sur les Etats de l'Eglise et finit par laisser Pie IX exposé sans défense aux attaques de la Révolution. Mais si la France avait retiré son épée, elle avait laissé sa parole et son honneur engagés; car le traité de Zurich avait explicitement stipulé le respect de la monarchie pontificale; et l'obligation pour la France, de protéger le Saint-Siège demeurait d'autant plus stricte qu'elle avait, à plusieurs reprises, repoussé l'intervention des autres puissances catholiques et revendiqué pour elle seule, l'honneur de défendre le souverain-pontife, en promettant de toujours demeurer fidèle et de suffire à l'accomplissement de ce devoir. »

« Les catholiques Français convaincus que la France ne peut être glorieuse tant que l'Eglise sera humiliée, et qu'il n'y a aucune liberté possible quand la liberté du plus auguste défenseur de la justice sur la terre est violée, demandent à l'Assemblée nationale d'élever la voix pour protester contre la violation des traités et les attentats commis envers le Chef de l'Eglise catholique. »

« Nous, évêques de France, interprètes des vœux des fidèles placés sous notre direction, nous venons en apporter le témoignage à l'Assemblée nationale, et, gardiens nous-mêmes des intérêts catholiques, nous la supplions d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères afin de rétablir le Souverain Pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Eglise catholique. »

« Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués. »

Signé :

HENRI, Cardinal de Bonnechose, Archevêque de Rouen;  
CHARLES-FRÉDÉRIC, Evêque de Seez;  
JEAN-PIERRE, Evêque de Coutances et d'Avranches;  
FLAVIEN, Evêque de Bayeux et Lisieux;  
FRANÇOIS, Evêque d'Evreux.

## INFORMATIONS ET NOUVELLES

L'Echo français cite un joli épisode de la réception des princes chez M. Thiers.

« A leur arrivée, M. le chef du pouvoir exécutif s'empressa de leur présenter MM. Jules Favre et Victor Lefranc. Après le cérémonial d'usage, notre ministre des affaires étrangères, mis en présence de M. le duc d'Aumale, s'efforça de balbutier quelque mot de conversation. Mais la gauche républicaine chercha vainement un refuge dans une banalité. Surprise en conversation criminelle avec une Altesse Royale, la République, dans la personne de M. Jules Favre, est restée gauche. »

« Madame la duchesse d'Aumale est-elle également à Versailles? demanda notre ministre des affaires étrangères. »

« Madame la duchesse d'Aumale, répondit le prince, est morte depuis deux ans. »

« M. Jules Favre parut légèrement étourdi, sa maladresse prouvait du moins qu'il n'était pas un courtisan de la veille. »

C'est le général Appert qui présidera le conseil de guerre devant lequel doivent comparaître Rochefort, Grunseit, Rossel, etc.

Le général Appert est profondément attristé de la mort du Révérend Père Duconray, de la Compagnie de Jésus, supérieur de la maison des Postes, auquel il avait confié l'éducation de son fils aîné, qui se préparait pour entrer à l'Ecole de Saint-Cyr.

Le général de Cissey, suivant les indications de M. Thiers, s'occupe de donner à l'artillerie une importance égale à celle que ce corps d'élite a dans toutes les armées européennes.

Au commencement de la guerre, l'artillerie se composait de 20 régiments de ligne; dont un de pontonniers, et des deux régiments de la garde; en tout 22.

Pendant le siège de Paris, deux nouveaux

régiments furent formés, ce qui en porta le nombre à 24.

En ce moment, le ministère de la guerre forme les cadres de six nouveaux régiments.

L'armée française va donc avoir 80 régiments d'artillerie de ligne.

En outre, la réorganisation de l'armée et l'enrôlement probable de tous les Français en état de porter les armes, comportera la création d'une artillerie nombreuse et appartenant à l'armée de réserve, comme en Prusse la landwehr posséda la sienne.

Le gouvernement vient de régler la destination définitive des quatre corps d'armée qui ont opéré contre la capitale.

Le premier corps prendra ses cantonnements à Paris et dans les forts.

Le deuxième aura son quartier général à Versailles.

Le troisième est en route pour Lyon, où il tiendra garnison sous les ordres du général Douai.

L'armée de réserve (quatrième corps, sera dissoute, une partie sera renvoyée dans ses foyers, le reste ira finir son temps de service en Algérie.

D'après les on-dit, ce n'est pas M. Millière qui a été exécuté dans les derniers jours du combat, place du Panthéon, mais Léon Meillet, autre membre de la Commune. Mais ici l'erreur n'emporterait point le navrant regret qu'a dû causer la mort du faux Billioray, car il paraît que c'est bien ce Léon Meillet qui a fait fusiller les malheureux jeunes gens qui ne voulaient pas marcher comme réfractaires dans ce même quartier du Panthéon.

Quant à M. Millière, on croit qu'il a été tué du côté de la Bastille, où il commandait.

Une affiche très-étrange attirait l'attention des nombreux promeneurs qui passaient sur le boulevard Ornano, à Paris.

Rien n'était imprimé sur le papier rouge-sang; seulement, au milieu, on voyait un carré formé de filets noirs.

Ce carré lui-même contenait un triangle. Pas un mot, d'ailleurs, ni dans le triangle, ni dans le carré.

Ce n'est qu'au bout d'une grande heure que la police a paru se douter que cette singulière affiche était probablement un signal, et l'a arrachée.

On vient de découvrir dans une petite maison située sur la place Saint-Pierre, à Montmartre, des papiers très-importants, parmi lesquels le plan de Paris souterrain, avec les mines et les torpilles qui s'y trouvaient placées par la Commune.

C'est dans cette habitation que se réunissaient les principaux membres de la Commune. J.-B. Clément et Maroteau, dont le journal s'imprimait tout près, y venaient souvent.

La destruction des Gobelins n'est pas aussi complète qu'on l'avait cru, le premier jour. On apprendra certainement avec plaisir qu'une faible partie des bâtiments de la manufacture a été dévorée par les flammes, et que, dans ceux qui ont été sauvés, le travail des tapisseries a pu être repris dès lundi sur les métiers conservés. La fabrique des tapis de la Savonnerie, l'atelier des tentures, l'administration, les logements n'ont pas été atteints.

Un journal cite un mot juste et profond, à propos de l'Assemblée nationale et de ses rapports avec M. Thiers.

L'indépendance de la majorité n'est pas sans être inquiétante pour le chef du pouvoir. Ces jours-ci M. de Moray disait à Mme Thiers :

« Il ne faut pas que M. Thiers s'y trompe. Il juge cette Assemblée d'après toutes celles qu'il a connues depuis vingt ans. Il a tort. Cette Assemblée compte au moins TROIS CENTS MEMBRES qui ne lui demanderaient jamais une place! »

Et, en effet, ce doit être, pour ce vieux parlementaire qui a tant vu et tant exploité le dessous des hommes, un grand sujet d'étonnement, de se trouver en face de trois cents députés qui ne demandent rien pour eux et n'ont besoin de rien, que de satisfaire à l'intérêt du pays et aux vœux de leurs électeurs.

Mais si cela étonne et déconcerte M. Thiers, cela nous rassure.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.  
DU 15 JUIN 1871.

— 55 —

## LE DERNIER IRLANDAIS

PAR

ELIE BERTHET

XV

LA VALLÉE DES TROIS-SŒURS.

(SUITE)

Partout où ils s'adressent, les agents du pouvoir central ne rencontrent que mauvais vouloir, faux rapports, pièges de toutes sortes. Dans ce pays, dénué d'auberges et d'autres lieux publics, la ménagère les laisserait mourir de froid, et de fait à la porte de son cottage sans les secourir. Souvent les pauvres diables, rebutés par cette accueil hostile, s'en retournent comme ils étaient venus; mais s'ils persistent, il arrive parfois qu'on les trouve, le corps percé d'une balle, dans quelque endroit désert, sans qu'on sache quelle main a commis le meurtre. Aussi, de guerre lasse, l'autorité administrative

a-t-elle reconnu le Cunnemara pour un lieu d'asile, et il est rarement troublé par ces odieux agents pour lesquels il a tant de haines et tant de cruautés.

C'est dans cette contrée peu connue que nous allons introduire le lecteur, sept mois environ après les événements dont le village de Neath avait été le théâtre.

Un amateur de sites pittoresques trouverait difficilement un endroit plus sauvage que la vallée des Trois-Sœurs, située dans la partie la plus inabordable du Cunnemara. C'est un grand ravin, ou plutôt une espèce d'abîme, creusé à la base de trois montagnes qui sont disposées en triangle. Le soleil ne pénètre qu'à une certaine saison de l'année dans ces profondeurs; il y règne à peu près constamment une obscurité humide qui dispose à la tristesse et à l'effroi. Au centre se trouve un lac, alimenté par un torrent qui tombe en cascade retentissante des hauteurs voisines. La végétation, comme on peut croire, est chétive et rare dans cette solitude. On aperçoit çà et là quelques chênes rabougris, quelques boulaux implantant avec effort leurs racines dénudées dans les crevasses où les eaux ont apporté un peu de terre végétale. Le grondement de la cascade est le seul bruit que l'on entend aux Trois-Sœurs; le chant mélodieux du rouge-gorge, du cabaret d'Irlande n'égayent jamais l'écho farouche de ces déserts.

Si la vallée ou glén des Trois-Sœurs offre un aspect lugubre dans la belle

saison, qu'on juge de sa désolation à l'époque où nous reprenons notre récit, c'est-à-dire au commencement d'un rude hiver. Quoiqu'on fût seulement vers le milieu de novembre, une couche de neige couvrait déjà la cime des montagnes; les arbres, privés de feuilles, se hérissaient de givre qui ne devait plus fondre jusqu'au retour du soleil, au mois de mai suivant.

Le lac dormait sous une croûte de glace bleuâtre que trouaient de loin en loin des touffes flétries de joncs et de roseaux. La chute d'eau avait été préservée jusque-là de la gelée par son mouvement rapide; mais on jugeait, aux longues stalactites de glace qui obstruaient son cours, que l'hiver ne tarderait pas à la pétrifier elle-même, afin que rien ne troublât plus le silence de ces lieux maudits où il prétendait régner seul.

Un voyageur à cheval suivait un sentier à peine tracé sur le bord du lac. Le vent âpre et piquant soufflait par bouffées. En dépit d'un ample manteau qui recouvrait presque entièrement son poney, en dépit d'un chapeau à larges bords, qu'il enfonceait de manière à laisser passer à peine un intervalle pour voir et pour respirer, l'inconnu paraissait saisi par le froid. En outre, on devinait, à l'incertitude de ses allures, qu'il n'était pas bien sûr de son chemin. Il regardait à droite et à gauche d'un air embarrassé; mais ni hommes ni habitations ne se montraient; il semblait que l'hor-

reur de ces lieux en eût écarté tous les êtres humains.

Le voyageur cependant avait sans doute ses raisons pour ne pas s'en rapporter aux apparences. A force d'attention, il parvint à distinguer de légers flocons de fumée qui s'élevaient d'un rocher, à petite distance de la chute d'eau; en même temps, une vague odeur de tourbe, apportée par la brise, vint frapper son odorat. Partant du principe qu'il n'y a pas de fumée sans feu et pas de feu sans quelqu'un pour l'allumer ou en prendre soin, il conjectura qu'un cottage, encore invisible, devait se trouver de ce côté, et il tourna dans cette direction la tête de sa monture. Mais le chemin devint bientôt si difficile, qu'il craignit de voir son cheval fatigué trébucher contre les rochers et rouler dans le lac; il mit donc pied à terre d'autant plus volontiers qu'un peu d'exercice devenait impérieusement nécessaire à ses membres engourdis.

Il marcha ainsi pendant près d'un quart d'heure; mais, plus il avançait et plus il croyait avoir été dupe d'une illusion de ses sens. Les vapeurs fugitives qu'il avait prises pour de la fumée apparaissaient bien encore à la même place, mais à l'endroit d'où elles semblaient s'élever, il ne voyait trace ni de feu ni d'habitation. C'était un assemblage de houx et de prunelliers; alentour on n'apercevait aucun sentier, aucun signe du passage des pâtres. Les renards de la montagne ou les les loutres du lac sem-

blaient seuls fréquenter cette partie du glén.

Le voyageur demeura convaincu qu'il avait pris de loin pour de la fumée ces brouillards blancs qu'exalent parfois les eaux souterraines à travers les fissures du sol, et il allait revenir tristement sur ses pas. Néanmoins, avant de s'y décider, il eut la pensée de crier et d'appeler de toute sa force. Aussitôt, à son grand étonnement, une voix qui sortait des entrailles de la terre lui répondit quelques mots inintelligibles.

Le cavalier appartenait aux classes distinguées de la société et ne partageait pas certainement les croyances populaires sur les démons, les lutins et les fées dont les paddyés irlandais peuplent les solitudes. Néanmoins, il ne put se défendre d'un sentiment de surprise qui ressemblait à de l'effroi, et il garda le silence. Mais, le premier mouvement passé, il rougit de sa faiblesse et recommença ses appels.

La réponse ne se fit pas attendre. Ce furent d'abord des sons inarticulés qui devinrent tout à coup plus précis, comme si celui qui parlait venait de quitter une retraite souterraine. Le voyageur entendit enfin ces mots, prononcés à quelques pas de lui, derrière les arbustes qui couronnaient le rocher :

— Là! là! Jack, mon ami, vous êtes bien pressé aujourd'hui! Je suis à vous à l'instant; le temps d'éteindre mon feu et de démonter mon alambic... Si vous êtes sage, vous aurez une goutte de poo-